



Commune d'AUVERS SAINT GEORGES

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Bilan de mise à disposition du public

Par délibération n° 2018-21 en date du 13 octobre 2018, le conseil municipal a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Auvers Saint Georges et par la délibération n°2019-27 en date du 26 octobre, le conseil municipal a précisé les modalités de mise à disposition du public.

Le projet de modification simplifiée n°1 porte sur les objectifs suivants :

- Effectuer un toilettage réglementaire qui vise surtout à préciser certaines règles et formes urbaines : hauteur des annexes, toiture terrasse partielle autorisée pour les extensions ou annexes
- D'adapter le règlement de la zone Nd pour permettre d'y maintenir une activité, sans sortir du volume existant
- Clarifier la règle relative aux annexes/ extensions dans la zone Nf en intégrant la notion de surface de plancher.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune d'Auvers Saint Georges a été mis à disposition du public pendant un mois : Du 12 novembre au 13 décembre 2019 :

∞ En mairie d'Auvers Saint Georges (Place du Général Leclerc – 91580 Auvers Saint Georges) aux jours et heures habituels d'ouverture.

∞ Sur notre site internet : <https://auvers-saint-georges.fr/plu/>

Les modalités furent portées à la connaissance du public, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition par la publication, d'un avis qui précisera la date à compter de laquelle le dossier est tenu à la disposition du public, et la durée pendant laquelle il peut être consulté ; ainsi, que les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Cet avis a été affiché en Mairie d'Auvers St Georges ainsi que sur le site internet de la Mairie à partir du 28 octobre 2019. Le 31 octobre 2019, cet avis a été publié dans les annonces légales du Républicain.

Bilan de la mise à disposition :

Une seule remarque hors contexte a été formulée.